Loi anti-inflation

et, en regardant le siège occupé par le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), je me demande s'il a refusé de conserver son portefeuille par fidélité à ses principes ou par incapacité d'admettre une erreur fondamentale. Dans les deux cas, il aurait mieux valu pour le gouvernement qu'il partage ses difficultés économiques.

La question est de savoir si les Canadiens, eux, sont prêts à le faire. A bien des égards, le programme proposé par le gouvernement présente tellement d'injustices qu'on ne pourra en vouloir aux Canadiens de préférer, pour un temps, rester assis sur la banquette avant de se joindre à l'équipe. Ces injustices apparaissent très clairement. Alors que les entreprises commerciales peuvent demander des hausses de prix en prouvant la hausse de leurs prix de revient, il semble impossible au Canadien moyen de faire la même chose. Le revenu du Canadien moyen est fixé une fois pour toutes. Le député de Drummond (M. Pinard) y a fait allusion il y a quelques instants.

Il y aurait vraiment lieu de se demander s'il ne serait pas plus juste de tenir compte de la hausse des coûts supportée par les particuliers. Si les entreprises commerciales peuvent faire valoir cette hausse, il semble injuste que les citoyens ne puissent en faire autant. Le chef de mon parti a déclaré que ce programme, pour survivre, aboutirait à des mesures de justice approximative. A mon avis, il comporte tellement de faiblesses que, suggérer qu'il entraîne à quelque forme de justice que ce soit, ressortit plus au domaine de la foi qu'à celui des faits.

Sans aucun doute, mes collègues et moi—qui avons eu le courage, soit dit en passant, d'être francs avec la population il y a un an de cela—verrons à appuyer le principe et l'objet de ce projet de loi; mais, pour être justes, nous devons avertir le gouvernement cet après-midi que, s'il n'est pas disposé à y apporter des amendements sérieux de manière à assurer une loi et une application plus juste, notre parti est prêt à y faire opposition, quand l'occasion s'en présentera.

L'application illimitée de ce bill qui, soit dit en passant, outrepasse le cadre normal des pouvoirs conférés au gouvernement actuel, donne sérieusement à réfléchir. Le gouvernement a-t-il perdu toute confiance en l'aptitude du marché et de l'économie à faire face à certaines difficultés et à se fixer leurs propres limites? Le monde des affaires a-t-il raison de craindre que les mécanismes de vérification des prix prévus dans le bill ne soient mis en place non pas pour une durée provisoire, fût-elle même de trois ans, mais véritablement une nouvelle constante des mesures de gestion économique du gouvernement?

• (1730)

Les travailleurs et les travailleuses du Canada ont bien peu de choses à retirer de ces mesures. Je me souviens d'un slogan électoral de 1974 qui se terminait par ces mots: Les travailleurs et les travailleuses du Canada ne veulent pas du blocage des salaires. Votez libéra!!

En 1974, notre parti a proposé un programme de limitations provisoires des frais de main-d'œuvre, de halte à l'augmentation des revenus, mais que les travailleurs canadiens n'auraient eu à supporter que 90 jours. Nous avons demandé aux travailleurs canadiens, hommes et femmes, d'accepter un engagement que nous étions prêts à faire respecter par tous les secteurs de l'économie y compris le gouvernement. Mais nous leur disions en même temps qu'au bout de 90 jours, ils pourraient réclamer des augmentations raisonnables et continuer à assurer leur sécurité.

Limiter à \$600 les augmentations de revenu des travailleurs et des travailleuses canadiens du bas de l'échelle des salaires, c'est de la cruauté pure et simple. Et les députés, hommes et femmes, ne sauraient accepter bien longtemps un tel état de choses.

Il n'est plus possible d'accepter en toute sérénité ce bill dans tout son ampleur, avec ses dispositions qui seront en vigueur si longtemps, non plus que le cynisme et les déclarations fallacieuses du gouvernement. L'avenir de ce projet de loi et sa portée ne sont pas menacées par les dispositions qu'il renferme, mais par la mauvaise foi du gouvernement qui l'a présenté. Cette mauvaise foi est revenue à la surface le 9 juillet 1974 et on ne peut espérer que les Canadiens l'oublieront facilement. En fait, je crois que c'est à cette mauvaise foi que pensaient les électeurs de la circonscription d'Hochelaga, au Québec.

L'an passé, les porte-parole d'un parti politique de notre pays ont déclaré: «Les travailleurs et les travailleuses du Canada ne veulent pas du blocage des salaires». Madame l'Orateur, ce gouvernement et ce parti étant au pouvoir, ce même parti dont je parlais, les travailleurs et travailleuses du Canada courent le risque de voir bloqué tout leur avenir. Et cela, madame l'Orateur, c'est ce que mes collègues et moi-même n'accepterons jamais.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Madame le président, c'est un plaisir pour moi de participer au débat sur le bill C-73, à l'étape de la deuxième lecture. Avant de commencer à parler du bill, je crois que quelques remarques faites par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) méritent peut-être une mise au point. Je pense que le député de Saint-Hyacinthe prêche en français une théorie qui, selon moi, est absolument fausse. Il a dit que le gouvernement avait mis en œuvre une politique de gel, ce qui est absolument faux. Le gouvernement n'a pas établi de politique de gel.

Une voix: Il ne connaît pas la différence!

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Son parti avait, aux dernières élections, proposé un gel de 90 jours et rien après cette période de temps. C'est le «rien après», comme le député le sait très bien, qui a contribué de beaucoup à faire battre ce parti. Les Canadiens ont douté, et avec raison, de la politique énoncée plus ou moins bien par son parti. Ils ont surtout douté. Ils ont craint le gel de 90 jours avec rien à la suite.

Dans le projet actuel, madame le président, ce n'est pas un gel, ce sont des mesures restrictives, qui s'étendront sur une période de trois ans. Les Canadiens sauront et savent aujourd'hui même à quoi s'en tenir. L'opposition officielle et l'opposition à ma droite, les néo-démocrates, ont préconisé un gel sélectif, eux des socialistes, avec une possibilité de justification, d'augmentation selon une procédure qui était mal expliquée.

Et encore la on voit l'opposition qui, d'un côté, dit: «Gelez», et de l'autre côté, «Pas tout». On ne sait plus ce que l'opposition nous dit, à nous du gouvernement, et encore bien moins ce que les Canadiens peuvent comprendre, ce qu'ils veulent dire eux, de l'autre côté. Parce que depuis . . . Si l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker) désire prendre la parole, qu'il entre dans la Chambre, sinon qu'il se taise.

J'ai de la difficulté à comprendre les néo-démocrates qui, d'un côté, disent: «On va geler, mais de façon sélective», et les conservateurs progressistes qui disent: «On va tout geler», mais pour combien de temps? Pour 90 jours? Il n'est pas question de geler quoi que ce soit, mais de